



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Campagnes financees sur fonds publics

Question écrite n° 2638

Texte de la question

M Philippe Marchand appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur l'importance des couts de publicite pour l'annuaire officiel des abonnees de France Telecom. En effet, la publicite sur les pages jaunes a augmente en 1988 de 7,78 p 100 et surtout celle de l'annuaire electronique de 62,65 p 100. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que le cout de la publicite soit ramene a de plus justes proportions.

Texte de la réponse

Reponse. - D'une maniere generale, deux facteurs sont a prendre en consideration lorsque l'on examine la variation entre deux annees consecutives des tarifs de publicite dans l'annuaire officiel. En premier lieu, l'augmentation des couts de production (collecte de la publicite, papier, couts d'impression et de distribution de l'annuaire), en second lieu, l'importance de la diffusion du support, en croissance constante puisque tout abonne a droit aux pages jaunes de l'annuaire et que le nombre des abonnees continue a croitre. Sous l'effet de ces deux facteurs, l'augmentation moyenne des tarifs de publicite dans les annuaires papier a ete pour 1988 de 4 p 100. S'agissant de l'annuaire electronique, pour lequel l'accroissement de la diffusion du support represente par les minitels, est beaucoup plus rapide, elle a ete de 10 p 100.

Données clés

Auteur : [M. Marchand Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2638

Rubrique : Publicite

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2573